

# Certificat de spécialisation d'ingénierie de la culture et de la création

Le secteur de la culture connaît une série de mutations majeures : écologiques, numériques, économiques, institutionnelles, sociétales, et sociales. Ce certificat permet au professionnels de ce champ, créateurs et ingénieurs culturels, ou souhaitant développer le travail avec eux, de se (re)former sur les enjeux et méthodologies de la culture et de la création

**Intitulé officiel :** Certificat de spécialisation Ingénierie de la culture et de la création - mutations et nouvelles méthodologies

## Présentation

### Publics / conditions d'accès

Le certificat est composé de cinq Unités d'Enseignement (UE) qui peuvent également être suivies à la carte (sur inscription directe sur le site du Cnam Paris sans candidature préalable) :

- toute l'année UE CCE112 construire un projet artistique, travailler avec les artistes méthodologie de projet le mercredi soir/ 12 séances par an
- au premier semestre UE CCE240 transitions écologiques et sociales du secteur culturel le lundi soir, UE CE115 mutations numériques et d'innovation du secteur culturel le jeudi soir et DSN01initiation à la recherche en art design et création le mercredi matin
- au second semestre UE CCE114 culture et espaces publics, nouveaux lieux culturels le lundi soir

L'obtention du certificat complet implique de valider 4 des 5 UE

Pour candidater au certificat complet (conseillé pour savoir si votre profil correspond bien à la formation, une fois votre candidature validée votre place est garantie dans les UE) : envoyer à l'attention de Lucie Marinier, titulaire de la chaire d'ingénierie de la culture et de la création, votre candidature comprenant CV et texte de motivations (2000 signes maximum). Précisez les UE a priori privilégiées. Candidature uniquement par mail à l'adresse [ingenierie-culture@lecnam.net](mailto:ingenierie-culture@lecnam.net) avant le 15 septembre. Les candidatures seront retenues au fil de l'eau en tenant compte de leur date d'arrivée. Pour les apprenant souhaitant commencer par l'UE du second semestre (CCE114), les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 1er février.

Le certificat s'adresse en priorité aux professionnels de l'art et de l'ingénierie culturelle et créative, dans le secteur public comme le secteur privé, qui visent l'acquisition de nouvelles compétences, en termes d'analyse et de méthodologie nécessaires à l'appréhension des transformations du champ professionnel. Elle s'adresse aussi aux professionnels de la responsabilité sociale et environnementale, de l'urbanisme, de l'ESS de l'innovation ou de l'aménagement du territoire, des industries de contenus, qui sont amenés à travailler avec des porteurs de projets culturels :

- Toute personne travaillant ou souhaitant travailler dans le secteur culturel et artistique : structure patrimoniales, muséales comme de création, notamment en production, commissariat, administration, scénographie, service des publics ;
- Toute personne travaillant ou souhaitant travailler pour des structures de subventionnement ou de financement d'actions culturelles artistiques (Ministères en direction centrale ou déconcentrée, établissement public, directions de collectivités territoriales, fondations, structures de l'économie sociale et solidaire, réseau associatif, réseau/organisme/fédération professionnelle des secteurs de la culture et de la création...)
- Artistes et créateurs (plasticiens, acteurs du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, designers, métiers d'art, scénographes,....)

Mis à jour le 28-02-2024



**Code : CS11400A**

26 crédits

Certificat de spécialisation

**Responsabilité nationale :**

EPN16 - Innovation / Lucie MARINIER

**Niveau CEC d'entrée requis :**

Sans niveau spécifique

**Niveau CEC de sortie :** Sans

niveau spécifique

**Mode d'accès à la certification :**

- Formation continue

**NSF :**

**Métiers (ROME) :** Chef de projet événementiel (E1107) , Directeur / Directrice de centre culturel (K1206) , Attaché territorial / Attachée territoriale (K1404) , Directeur / Directrice de médiathèque (K1601) , Commissaire d'expositions (K1602) , Directeur / Directrice d'établissement patrimonial (K1602) , Directeur / Directrice de musée (K1602) , Administrateur / Administratrice de compagnie de danse (L1302) , Administrateur / Administratrice de compagnie de théâtre (L1302) , Administrateur / Administratrice de production de spectacles (L1302) , Administrateur / Administratrice de production cinéma (L1302) , Administrateur / Administratrice de théâtre (L1302) , Artiste conceptuel / conceptuelle (B1101) , Créateur / Créatrice en arts plastiques (B1101) , Designer / Designeuse textile (B1805) , Urbaniste (K1802) , Cadre de direction des services centraux de l'Administration (K1401) , Chargé / Chargée de projet et de développement territorial (K1404) , Chargé / Chargée de mission

Ce diplôme concerne les apprenant ayant un niveau de formation bac+4 ou un diplôme équivalent (master 1 des champs de la culture, diplômes supérieurs d'arts appliqués, ou tout autre Master 1, notamment de géographie, urbanisme, droit, développement durable, développement territorial...) ou à défaut une expérience professionnelle correspondante.

## Objectifs

La culture et la création représentent plus 600 000 emplois en France. Derrière ce chiffre il y a des musées, des oeuvres des artistes, des créateurs, mais aussi tous ceux qui les accompagnent : administrateurs, commissaires, producteurs, techniciens, conservateurs, médiateurs..., autant « d'ingénieurs » culturels.

Le secteur de la culture et de la création connaît une série de mutations majeures, économiques, institutionnelles, sociétales, technologiques, écologiques et sociales.

Les changements sont engendrés par les questions écologiques, les mutations numériques, l'évolution des formes de l'art, les nouveaux enjeux concernant la place des artistes, la participation des citoyens, l'essor des projets culturels en espace public, les transformations des lieux culturels. Ces transitions de l'art, de la création, du patrimoine, concernent le travail, la gouvernance, l'action publique, les modèles économiques, les propositions artistiques. Elles s'opèrent au sein des institutions culturelles, en ligne, et dans l'espace public. Elles posent, à travers les des droits culturels et l'enjeu de la diversité, des questions démocratiques majeures. Elles sont bien souvent prémonitoires ou révélatrices des mutations en cours dans l'ensemble de la société.

Elles impliquent, d'une part, de repenser les méthodologies des métiers de l'art, de la culture et du patrimoine, que les professionnels se (re)forment en termes d'analyse et de méthodologies qu'il s'agissent des artistes ou des ingénieurs culturels.

Le certificat de spécialisation ingénierie de la culture et de la création propose de

- Doter d'une qualification reconnue, par le biais d'un diplôme du CNAM, les professionnels de la culture en direction et pilotage de projets et lieux culturels ;
- Former les professionnel.le.s de la culture, artistes, producteur.ice.s, administrateur.ice.s, responsables techniques, directeur.ice.s de projets culturels sur les mutations et enjeux en cours dans leur champs professionnel;
- Diffuser aux apprenant.e.s le bagage nécessaire (bases théoriques, études de cas, méthodologies et cas pratiques) pour gérer des processus de transformation organisationnelle intégrant les enjeux de : transition écologique, développement durable, transition numérique, innovation, participation et droits culturels, hors les murs et spécificité des projets culturels en espace public, nouveaux lieux culturels, travail avec les artistes.
- Apporter aux professionnels d'autres secteurs (urbanisme, développement durable, transition numérique, culture scientifique et technique, management public) une connaissance des spécificités du secteur de la culture et de la création par rapport à leur champ d'activité.

## Modalités de validation

Pour l'obtention du certificat, les apprenants doivent valider quatre UE sur les cinq proposées.

Chaque UE comporte un dispositif spécifique de validation: rendu écrit, travail en groupe sur un cas pratique, oral.

## Compétences

- Appréhender et comprendre les transformations artistiques, économiques, institutionnelles, sociétales écologiques, sociales

développement urbain (K1802) ,  
Chargé / Chargée de  
développement culturel (K1802)  
, Directeur / Directrice  
d'Etablissement Public de  
Coopération Culturelle -EPCC-  
(M1301) , Directeur / Directrice  
d'Etablissement Public à  
caractère Scientifique, Culturel  
et Professionnel -EPSCP-  
(M1301) , Régisseur /  
Régisseuse d'oeuvres (K1602) ,  
Responsable de collections  
(K1602)

### Contact national :

EPN16 - Ingénierie culture et  
création

2 rue Conté  
75003 Paris

Laurent Bichaud  
[ingenierie-culture@lecnam.net](mailto:ingenierie-culture@lecnam.net)

et technologiques des champs professionnels de la culture et la création ;

- Acquérir et développer les références et méthodologies pour s'adapter aux mutations qui en découlent : éco responsabilité, développement durable, transition numérique, innovation, développement des projets culturels dans l'espace public, nouveaux lieux culturels, nouvelles formes et nouveaux statuts du travail des artistes et des créateurs ;
- Prévoir, quantifier, évaluer les impacts environnementaux, économiques sociaux et symboliques d'un projet culturel et créatif, intégrer une dimension éthique et responsable (RSE, éco responsabilité) dans sa pratique professionnelle ;
- Développer les pratiques avec/dans les nouveaux types d'équipements culturels ;
- Élaborer une stratégie de projets artistiques dans l'espace public qui intègre qualité, durabilité, participation, en respectant la réglementation ;
- Développer et animer des outils numériques et des systèmes collaboratifs dans le champ de l'art, la culture et la création ;
- Exercer une veille active sur les évolutions de l'art et de la création ;
- Concevoir et produire un projet artistique dans un environnement donné (résidences, expositions, performances...) ;
- Intégrer et piloter les objectifs de la médiation, de la participation et des droits culturels aux projets culturels;
- S'initier à un projet de recherche en lien avec la pratique de l'art, du design et de la création ;
- Construire des projets culturels en collaboration avec d'autres champs professionnels : urbanisme, développement durable, innovation, management public...

# Enseignements

26 ECTS

Construire un projet artistique, travailler avec les artistes	CCE112
	4 ECTS
Culture et espace public, nouveaux lieux culturels	CCE114
	6 ECTS
Mutations numériques et innovation dans les champs la culture et de la création	CCE115
	6 ECTS
Transitions écologiques et sociétales du secteur culturel	CCE240
	6 ECTS
Pratiques de recherche en design, art et création	DSN201
	4 ECTS